

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 septembre 2011 – 20h00**  
**COMPTE RENDU**

Sur convocation en date du 21 septembre 2011, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2011, à 20h00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, le Maire.

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

BOUCHER Jean-Paul	CHEVILLARD Jean-Luc	MERLE Emmanuelle
BREVET Michel	COLIN Anne-Sophie	MORIN Philippe
CHANEL Carine	GOUJON Maryse	PELLET Jean-Claude
CHARNAY Pierre	LAUPRETRE Patrick	PERRIN Annie
CHATARD Christian	CHESNEL Françoise	PERROUD Patrice
CHENE Nicole	SAUCOURT Elvire	RIBOT Noëlle
JOLY Philippe	MICHON Philippe	
JOBAZET Jean Louis		

Etaient absents excusés : Mesdames, Messieurs :

CONNORD Odile a donné pouvoir à PERRET Bernard  
CADEL Marielle a donné pouvoir à MERLE Emmanuelle  
JANODY Patrice a donné pouvoir à MORIN Philippe  
LAURENT Claude a donné pouvoir à RIBOT Noëlle  
PAUGET Isabelle a donné pouvoir à CHESNEL Françoise  
MEILLON Yves a donné pouvoir à PERROUD Patrice  
CLEMENT Catherine

**Secrétaire de séance** : Anne Sophie COLIN

**Date d'affichage** : mardi 4 octobre 2011

Mr le Maire a ouvert la séance à 20h00 en saluant le public, la presse et les conseillers municipaux. Il demande à Mr Chaise, Directeur du SIEA de faire une présentation et un état de l'avancement du dossier sur la mise en place du réseau Très Haut Débit en fibre optique.  
Le diaporama passé en séance est joint en annexe.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès verbal de la séance du 27 juillet 2011 a été validé à l'unanimité.

**2. FIXATION DU TAUX DE LA TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)**

Entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Vu la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, notamment son article 23 ;

Mr LAURENT maire adjoint aux finances a exposé en commission des finances le 12 septembre 2011 la modification du régime des taxes locales sur l'électricité, en instituant une taxe sur la consommation finale d'électricité afin de mettre le droit français en conformité avec les dispositions de la directive européenne. Les tarifs de référence prévus à l'article L3333-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sont les suivants :

0.75€/MWh pour les consommateurs non professionnels, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

0.25€/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36kVA et égale ou inférieure à 250kVA.

En application de l'article L.2333-4 du CGCT, le conseil doit fixer le coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dont il assure la perception, en appliquant aux deux tarifs de référence précités un coefficient unique compris entre 0 et 8.

La commission a proposé de retenir le coefficient à 5.

### **Le conseil municipal à l'unanimité,**

Accepte la proposition de la commission des finances et valide le coefficient multiplicateur « 5 » à appliquer pour le calcul de la taxe locale sur la consommation d'électricité.

### **3. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE**

Entendu l'exposé de M le Maire et la présentation faite par Mr LAURENT en commission des finances du 12 septembre 2011,

Considérant que suite aux intégrations des frais d'étude suivi de travaux permettant de récupérer la TVA, il n'y a pas lieu de les amortir, il est nécessaire d'annuler les amortissements fait à tort en 2010 et inclure tous les frais de recherche en opération patrimoniale.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Intitulés	Dépenses	Recettes
042 Opération d'ordre	7811	Reprise sur amortissements des immobilisations		5 427,46
Virement de section à section	023	Virement à la section d'investissement	5 427,46	
		Total section de fonctionnement	5 427,46	5 427,46
040/28 Opération d'ordre/Amortissements	28031	Amortissements Frais d'étude	2 714,93	
040/28 Opération d'ordre/Amortissements	28032	Amortissements Frais de recherche	2 712,53	
041/23 Opération patrimoniale	2318-230	Autres Immobilisations Corporelles	17 059,74	
041/20 Opération Patrimoniale	2032	Frais recherche		17 059,74
Virement de section à section	021	Virement de la section de fonctionnement		5 427,46
		Total section d'investissement	22 487,20	22 487,20

**Le conseil municipal à l'unanimité**

Approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

**4. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Entendu l'exposé de M le maire et la présentation faite par Mr LAURENT en commission des finances du 12 septembre 2011 :

Considérant qu'une régularisation concernant des amortissements 2010 pour un montant de 5440€ a été prévue en dépenses et recettes d'investissement sur le budget assainissement 2011,

Pris en compte le fait que la trésorerie a passé cette opération de régularisation en écriture d'ordre non budgétaire. Il conviendrait donc de supprimer cette somme de 5440€ en dépenses et recettes d'investissement sur le budget 2011.

La décision modificative suivante est proposée:

<b>Investissement Dépenses</b>		Dépenses	Recettes
28 Amortissement des Immobilisations			
281532	Réseaux d'assainissement	-5 440.00	
<b>Investissement Recettes</b>			
28 Amortissement des Immobilisations			
281151	Installations complexes spécialisé		-5 440.00

**Le conseil municipal à l'unanimité**

Approuve la décision modificative n° 1 du budget assainissement telle que présentée ci-dessus.

**5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES DES DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Entendu l'exposé de Mr le Maire et afin d'optimiser les approvisionnements des denrées cuisinées pour servir les repas du restaurant scolaire, la municipalité a décidé de consulter les différents fournisseurs et de mettre en place un marché à bons de commande reconductible sur plusieurs années.

Un marché à minima et maxima a été conçu sur plusieurs lots estimés en moyenne à 101 000.00 € TTC/an dont TVA à 5,5 %, valable 1 an et reconduit pour 3 années supplémentaires et définis comme suit :

Lot N ° 1 Fourniture de Pain	mini 3 000	maxi 5 000
Lot n° 2 Fourniture de Charcuterie	mini 2 500	maxi 4 000
Lot n° 3 Viande de boucherie fraîche	mini 7 000	maxi 10 000
Lot n° 4 Fourniture de volaille fraîche	mini 3 500	maxi 6 000
Lo n° 5 Fruit et légumes frais	mini 5 000	maxi 8 000
Lot n° 6 Epicerie	mini 17 000	maxi 33 000
Lot n° 7 Surgelés	mini 22 000	maxi 30 000
Lot n° 8 Beurre, œufs et fromages	mini 15 000	maxi 22 000

La publicité a été faite le 25 mai 2011 et 14 entreprises ont répondu avec 23 offres pour les 8 lots. 8 offres ont été jugées irrecevables.

Cet appel d'offres a permis à des commerçants du centre village de participer et de présenter leur offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre dernier et a proposé de retenir les offres suivantes :

Lot N ° 1 Fourniture de Pain	Grp Rivoire /Sina	4 177.80 €
Lot n°2 Fourniture de Charcuterie	Brake France	1 864.44 €
Lot n°3 Viande de boucherie fraîche	Daujât	9 712.75 €
Lot n°4 Fourniture de volaille fraîche	D.S.R.A.	4 577.75 €
Lo n°5 Fruit et légumes frais	Jany Fruits	6 153.39 €
Lot n°6 Epicerie	La Nature à Table	11 434.68 €
Lot n°7 Surgelés	Brake France	21 587.28 €
Lot n°8 Beurre, œufs et fromages	Brake France	16 281.15 €

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Valide les propositions de la commission d'appel d'offres énumérées ci-dessous :

Lot N ° 1 Fourniture de Pain	Grp Rivoire /Sina	4 177.80 €
Lot n°2 Fourniture de Charcuterie	Brake France	1 864.44 €
Lot n°3 Viande de boucherie fraîche	Daujât	9 712.75 €
Lot n°4 Fourniture de volaille fraîche	D.S.R.A.	4 577.75 €
Lo n°5 Fruit et légumes frais	Jany Fruits	6 153.39 €
Lot n°6 Epicerie	La Nature à Table	11 434.68 €
Lot n°7 Surgelés	Brake France	21 587.28 €
Lot n°8 Beurre, œufs et fromages	Brake France	16 281.15 €

Autorise Mr le Maire à viser les marchés et les pièces connexes.

## **6. FAUCHAGE DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL**

Entendu l'exposé de Mr Morin, maire adjoint délégué à la voirie,

Vu la demande des co-lotis du lotissement communal « Les Champs de Viriat » relative à l'entretien des espaces verts de cet ensemble,

Considérant que les services techniques ont procédé à un nettoyage des espaces verts avec une éparreuse et que cette intervention a duré une demie journée soit 5 heures de travail (7H00 à 12 H 00) pour un montant de 420,00 euros,

Considérant que la création de l'association syndicale libre en juillet 2011 permet la prise en charge de ces prestations par les co-lotis.

Considérant que le conseil municipal avait déjà autorisé cette intervention en juin 2010,

Considérant que le montant de cette intervention facturé par la mairie, sera répercuté au prorata à chacun des propriétaires membres de l'AFUL qui a réalisé ce lotissement

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Valide le principe de l'intervention des services techniques.

Autorise Mr le Maire à émettre la facture d'un montant de 420.00 € auprès de l'AFUL pour les prestations de nettoyage,.

## **7. FACTURATION A L'AFUL DE FRAIS DE GESTION et D'ASSISTANCE TECHNIQUE (COMPTA, PLACEMENT ...) REALISES PAR LA COMMUNE**

Entendu l'exposé de Mr le Maire, Président de l'AFUL « Les Champs de Viriat » qui a réalisé un lotissement chemin de la Gélière,

Considérant qu'une facture France Télécom d'un montant de 1 630.04 € relative au contrôle du génie civil et au raccordement téléphonique a été réglée par la commune en lieu et place de l'AFUL le 22/10/2009, et que la mairie se doit de refacturer cette dépense auprès de l'association,

Considérant que l'AFUL a bénéficié de l'assistance du personnel communal pour les démarches administratives, financières et techniques, la mairie souhaite une participation financière de l'association à raison de 10 000.00 € pour les prestations fournies.

Le bilan de l'opération est en deçà des estimations financières faites à l'origine du projet.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Valide le principe de l'intervention des services communaux dans la gestion de L'AFUL,

Autorise Mr le Maire à émettre les factures auprès de l'AFUL pour :

- le règlement de la facture France Télécom induit payée par la commune soit 1 630.04 €
- pour le dédommagement de la commune du fait de la mise à disposition de son personnel pour un montant de 10 000.00 €

### **8. MODIFICATION DU LOYER DE LA MAISON LOUEE AU DOCTEUR VOARICK**

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le courrier en date du 04 avril 2011 du Docteur VOARICK exposant son intention de déménager mais de maintenir son activité avant de prendre sa retraite, sollicite une diminution du montant du loyer qui s'élève actuellement à 829,67 € TTC/mois. La maison qu'il occupe est sise 19 Allée des Champs,

Considérant que l'abandon du logement et le maintien de l'activité professionnelle dans les locaux destinés à cette activité nécessitent la revalorisation du loyer qui passerait ainsi à 436.00 € mensuels soit 10 € du m<sup>2</sup> pour un cabinet de 43.6 m<sup>2</sup>. Les clauses et obligations du bail restent inchangées

#### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Valide le principe de la revalorisation du loyer versé par le médecin

Maintient les clause et obligations du bail existant

Fixe le montant du loyer à 436.00 € net à partir de l'acceptation du montant par le Dr VOARICK

### **9. CONVENTION DE SURPLOMB POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU DISTRICT DE FOOT.**

Entendu l'exposé de Mr Morin, maire adjoint délégué à la voirie,

Vu le courrier de la société INGEDIA qui a en charge l'étude de l'alimentation électrique pour le compte d'ERDF de la propriété du district de Foot sur le chemin des Rippes Chilleys en zone des Baisses,

Il est proposé une convention de tréfonds sur la parcelle AL 16 sur une distance de 18 ml chemin des Rippes Chilleys devant le bâtiment du district,

Cette autorisation d'implantation n'ouvre pas droit à une indemnité de 20 €.

#### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Accepte les termes de cette convention,

Autorise Mr le Maire à viser ladite convention et toutes les pièces connexes.

#### **10. SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL POUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Entendu l'exposé de Madame Emmanuelle MERLE, adjointe au maire déléguée à la culture,

Vu le courrier en date du 26 octobre 2010 du Conseil Général informant qu'il attribue pour l'année 2011 une subvention de 1866 € afin d'aider les actions de développement culturel de la commune, et notamment pour le fonctionnement de la médiathèque,

Considérant qu'une convention doit intervenir entre la commune et le Conseil Général pour valider cette subvention

#### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Autorise Mr le maire à signer la convention permettant le versement d'une subvention d'un montant de 1 866.00 € par le Conseil Général.

#### **11. COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA TIENNE**

Entendu l'exposé de M le Maire,

Vu la demande de Mr le Préfet souhaitant dans le cadre du renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre d'Enfouissement Technique de la Tienne à VIRIAT, la désignation de deux représentants de la commune de VIRIAT au sein de cette instance : un titulaire et un suppléant.,

Considérant que les services de la Préfecture demandent une nouvelle délibération du conseil municipal du fait du renouvellement de la CLIS en 2011,

#### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Désigne en tant que représentants de Viriat au sein de la CLIS du Centre d'Enfouissement Technique de la Tienne à Viriat :

- Mr Bernard PERRET, Titulaire
- Mr Michel BREVET, Suppléant

#### **12. CESSION DES DELAISSES DE TERRAIN APRR, ACTES DE VENTE ET CONVENTION**

Entendu l'exposé de Mr MORIN, Maire adjoint en charge de la voirie,

Vu le courrier en date du 19 juillet la SCET, missionnée par la société APRR et l'Etat, proposant à la commune la rétrocession de délaissés de terrains apparus suite à la rectification cadastrale après les travaux de réalisation des autoroutes A 40 et A 39,

Sont concernées, les parcelles ZM 244 étang Rontong et C808 Les Bardolles pour une surface de 3 232 m<sup>2</sup> propriété privée APRR. Pour lesdites parcelles, une remise gratuite est envisagée. Seuls les frais de publication seront à charge de la commune soit 15 €.

CONSIDERANT que les parcelles nécessaires au rétablissement des voies communales sont les suivantes :

- \_ VC n° 15 Bois Marie parcelle A 109,
- \_ CR n° 46, Parcelles ZS 99,100, 101
- \_ CR n° 28, parcelles ZS 103, 105, ZM 262, 263, 265, 266

- \_ CR n° 51 parcelles ZM 251, 269, 257, 254, 270, 271, 260, 259 C 827, 824, 825, 811, 815, 817
- \_ CR n° 31 parcelles C 822, 828
- \_ CR n° 74 parcelles E 1578, 1585, 1420, 1422, 1424, 1577, 1586

PAR CONSEQUENCE, un acte de transfert des assiettes foncières pour le rétablissement des voiries par l'Etat à la commune est proposé par la SCET,

CONSIDERANT que pour les parcelles C 821 d'une surface de 423 m<sup>2</sup> et ZM 256 d'une surface de 105 m<sup>2</sup>, la société APRR propose une vente à la commune au prix de 0.20 € du m<sup>2</sup> soit un total de 105.60 €

PAR CONSEQUENCE, la commune propose de négocier avec la SCET afin de revendre ces petites parcelles (C 821 et ZM 256) aux riverains intéressés ou bien d'acquérir au même prix les tènements limitrophes afin de se constituer des réserves foncières.

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Accepte la remise des emprises foncières « étang de Rontong » moyennant l'acquittement des frais d'acte d'un montant de 15 €

Accepte la rétrocession des emprises foncières de rétablissement du chemin vicinal n° 15 et des chemins ruraux 46, 28, 51, 31 et 74

Autorise la négociation avec la SCET pour l'acquisition des parcelles C 821 et ZM 256 et des tènements riverains concernés au prix de 0.20 €/m<sup>2</sup> pour la constitution de réserves foncières ou la revente de ces deux parcelles aux propriétaires riverain intéressés,

Autorise Mr le Maire à signer les actes de ventes et pièces connexes à ces transactions.

### **13. CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR LE SERVICE « BATIMENT »**

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale qui autorise la création, par délibération, d'emplois occasionnels, pour des besoins exceptionnels non prévisibles.

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que cette année, le fonctionnement du service « bâtiment » devra faire face à un surcroit de travail dans les interventions de nettoyage des bâtiments publics suite à la rentrée scolaire et afin de réaliser les travaux de gros entretien nécessaires dans les établissements communaux, il est proposé de recruter une personne pour un mois dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Autorise Mr le Maire à créer un emploi occasionnel à temps plein (35 heures / semaine) pour renforcer le service bâtiment sur la période du 1 octobre au 31 octobre 2011,

Autorise Mr le Maire à signer un contrat à durée déterminée et que l'agent sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon

### **14. ACTES DE GESTION DU MAIRE**

#### **a) approbation des marchés pour les travaux connexes au remembrement**

ENTENDU le rapport de Mr Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie,

VU la délibération du 28 juin 2011 autorisant le lancement d'une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux connexes au remembrement des terrains suite à la réalisation de la rocade nord,

VU la proposition de la commission des marchés à procédure adaptée réunie le mercredi 20 juillet 2011,

Lot n° 2 resté en attente d'examen et de réponse de l'entreprise Saône Loire Paysage car son offre a été jugée anormalement basse (28 782.85 € Ht pour une estimation de 42 425.50 € Ht Les travaux consistent en prestations pour la Sauvegarde du milieu naturel plantations et clôtures

Milieu naturels

Plantation de haies, aménagements spécifiques à la protection de certaines espèces

L'entreprise questionnée par le bureau Axis Conseils maître d'œuvre a confirmé son offre

Après analyse des réponses il est proposé au conseil de valider les propositions de la commission

Lot n° 1 SAAF attribué en juillet pour 144 376.72 € Ht

Lot n° 2 Saône Loire Paysage pour un montant vérifié et confirmé par l'entreprise au montant de 28 782.85 € Ht

### **Le conseil municipal à l'unanimité**

Valide l'attribution du marché Lot n° 2 tel que présenté au montant de 28 782.85 € Ht

Autorise Mr le Maire à viser les marchés et toutes les pièces connexes.

## **15. QUESTIONS DIVERSES**

Mr Philippe MICHON, conseiller municipal, informe le conseil qu'en raison d'une charge de travail importante, il ne pourra pas toujours assister aux différentes commissions municipales. Il demande à être excusé pour ses absences.

Mr PERROUD, conseiller municipal, questionne Mr le Maire sur le recrutement du futur D .G.S.

Mr le Maire informe le conseil que tous les candidats retenus en juillet par le bureau spécialisé ont été reçus mais que les recrutements n'ont pas abouti.

Une annonce à de nouveau été publiée et les nouveaux candidats seront reçus le 11 octobre prochain.

Une réunion avec les chefs de service a permis de définir la marche à suivre afin de palier au mieux à l'absence de DGS et de faire avancer les dossiers.

Les adjoints concernés sont aussi sollicités pour favoriser le passage des consignes.

## **16. COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, DES COMMISSIONS DE L'AGGLO**

### **Information sur la décision de contacter un emprunt sur le Budget Assainissement.**

Mr le Maire informe le conseil que Mr Laurent a exposé en commission finances les différentes propositions de nos partenaires financiers.

Le marché financier étant actuellement très tendu, la commune contactera un emprunt de 1 000 000€ sur 20 ans à un taux de 4.62% à la Banque Populaire conformément à l'inscription Budgétaire de 2011.

Une autre consultation financière sera lancée en 2012 afin de financer la suite du programme d'assainissement.

#### **Commission bâtiment**

Mr Michel BREVET informe le conseil du retard pris dans le début des travaux de la maison de Santé du fait d'un problème altimétrique sur le calage du réseau des eaux pluviales.

#### **Commission Voirie**

Mr Philippe MORIN informe du début des travaux connexes au remembrement.

Ils seront achevés pour le lot n° 1 en fin d'année.

Une commission voirie Déplacements sera organisée courant octobre pour examiner les dossiers de la salle des Erables, faire un point sur l'étude déplacements doux et le futur giratoire à créer sur la RD 1075 au débouché de l'autoroute A 40.

- **Commission environnement**

Mr Michel BREVET informe le conseil que le syndicat Organom recherche des familles témoins pour une études sur la production d'ordures ménagères.

- **Commission assainissement**

Mr Jean Luc CHEVILLARD informe le conseil sur le début des travaux de construction du réseau assainissement à Lingeat.

A la demande de la commune, les rabotages de tranchées seront repris avec de l'enrobé à froid.

- **Commission Communication**

Mr Jean Paul BOUCHER informe ses collègues que le bulletin municipal est pratiquement bouclé, il manque le mot de la minorité.

La distribution sera effectuée les 7 et 8 octobre prochain, en principe.

- **Commission affaires sociales**

Mme Noëlle RIBOT informe le conseil qu'une extension de la convention avec l'A.B.S. est à l'étude avec St Denis les Bourgs et Péronnas.

Un contact est de même en cours avec le CLIC sur le problème de l'isolement des personnes âgées.

Un livret est prévu sur ce sujet.

- **Commission culture**

Mme Emmanuelle MERLE donne un livret qui dresse l'inventaire des manifestations ( expo, ateliers, rencontres, sortie avec l'association « Le Courlis Cendré » ) prévues lors de la semaine de fête de la science dont le thème est la chimie

Ce programme a été réalisé avec l'appui des services Petite enfance, Restaurant scolaire, Bibliothèque et Enfance Jeunesse

- **Commission sécurité**

Mme Nicole CHENE a suivi la commission d'accessibilité et de sécurité dans les nouveaux commerces de la zone de la Neuve et tous ont reçu un avis favorable à leur ouverture.

- **Commission Maison de Santé**

Mme Anne Sophie COLIN rappelle à ses collègues que la pose de la première pierre de la maison de santé est prévue le 1<sup>er</sup> Octobre prochain à 11 H 30.

**Mr le Maire lève la séance à 22 h 10**